



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez  
Hôtel de Ville  
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9  
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal En exercice : 35 Présents : 30 Conseillers excusés et représentés : 5
---

L'an 2025, le vendredi 14 novembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 7 novembre 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSÉDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (30) :

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BERTAU Iléana, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, CROUZET Maryline, ECHENE Eléonore, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, COSSON Jean-Michel, CORTESE Franck, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, TEYSSÉDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (5) :

CLOT Marie-Noëlle	a donné pouvoir à	BULTEL-HERMENT Monique
COMBET Arnaud	a donné pouvoir à	VIDAL Sarah
GOMBERT Benjamin	a donné pouvoir à	ALAUZET Céline
MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie	a donné pouvoir à	CORTESE Franck
RUBIO Frédéric	a donné pouvoir à	LAURAS Christophe

Secrétaire de séance : COLIN Laure

**DELIBERATION N°2025-129 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - Aides à l'installation d'alarmes anti-intrusion**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la délibération N°2024-134 – Sécurité publique – Aide à l'installation de systèmes de sécurité anti-intrusion du 15 novembre 2024 relative aux conditions de versement de cette subvention ;*

*Vu la délibération N°2025-015 – Subventions d'équipement du 21 mars 2025 relative aux subventions déjà accordées au titre de l'année 2025 ;*

*Vu la délibération N°2025-047 – Subventions d'équipement du 23 juin 2025 relative aux subventions déjà accordées au titre de l'année 2025 ;*

*Vu la délibération N°2025-104 – Subventions d'équipement du 25 septembre 2025 relative aux subventions déjà accordées au titre de l'année 2025 ;*

**Considérant ce qui suit :**

Pour l'année 2025, le Conseil Municipal a voté une aide à la participation pour la sécurisation à domicile des personnes sur la commune de Rodez. La Ville a décidé de proposer une aide financière pour l'acquisition et l'installation de systèmes de sécurité de type anti-intrusion et/ou vidéo pour les habitants de maisons individuelles résidant à Rodez. L'aide est octroyée sans condition d'âge ou de ressources.

Les crédits utiles seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

Les dossiers déposés sont les suivants :

- Mr OLEA Pascal – 125 €
- Mr CORREDOR Ghislain – 200 €
- Mr ALBARET Michel – 200 €
- Mr CERES Jean-François – 200 €
- Mr SEGUR Bernard – 70 €
- Mr DOLLEANS Jacques – 54 €

Accusé de réception en préfecture  
012-211202023-20251114-DEL2025129-DE  
Reçu le 21/11/2025

**VILLE DE RODEZ**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2025**  
**Délibération N°2025-129**

Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'équipement aux demandeurs suivant les montants mentionnés ci-dessus.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable sur ce dossier.

Le Conseil municipal à l'unanimité, par 31 voix pour, 4 voix contre (BERARDI Marion, BERTAU Iléana, ECHENE Eléonore, CESAR Alexis :

- approuve les attributions de subventions d'équipement d'un montant de 849 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance  
Signé : Laure COLIN  
Acte dématérialisé

Le Maire  
Signé : Christian TEYSSEBRE  
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 21 novembre 2025

Transmise en Préfecture le 21 novembre 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.